



MAIRIE DE LOURMARIN

A2026009

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
À M. Philippe MEJEAN – conseiller municipal**

Le Maire de Lourmarin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 à L2122-23,

VU la délibération D2026015 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération D2026016 en date du 27 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire,

VU la délibération D2026017 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection des adjoints,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal ,

CONSIDERANT qu'il convient dans un souci de bonne administration de procéder à l'attribution de délégations,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les délégations confiées à Monsieur Philippe MEJEAN, conseiller municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour, Monsieur Philippe MEJEAN, conseiller municipal, reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- **Organisation et suivi de la politique en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'accessibilité: autorisations des droits des sols, travaux, voirie et réseaux divers.**
- **Relations avec les partenaires et demandeurs**

ARTICLE 2 : Le conseiller municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit. La signature sera précédée de la formule suivante « par délégation du Maire »

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire ou de l'adjoint délégué aux finances.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune, Madame le secrétaire générale, ainsi que le trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Lourmarin, le 2 avril 2026

Notifié à l'intéressé(e) le 7 Avril 2026
signature :

**Le Maire
Olivier VOLLAIRE**

